

**Votre agence**

AGENCE PETITES ASSOCIATIONS
30 RUE PAUL LIGNEUL
72043 LE MANS CEDEX 09
Tél. : 0969360850

Votre contact

FILION THOMAS
Tél. : 09.69.36.08.50
Email : thomas.filion@cm-groupama.fr

SVER

CHEZ MME CLEMENT
41 RUE DE NEVILLE
76460 ST VALERY EN CAUX

Vos références

N° client / identifiant internet : 58877554
N° de devis : 170405893

Chartres, le 28 août 2025

**COHESION - PLAN D'ASSURANCE DES ASSOCIATIONS
PROJET DE CONTRAT****CE PROJET DE CONTRAT D'ASSURANCE EST ETABLI ENTRE**

La Caisse Locale
CL AMA CANY - SAINT VALERY

et

SVER
CHEZ MME CLEMENT
41 RUE DE NEVILLE
76460 ST VALERY EN CAUX

REFERENCES

Projet de contrat effectué le : 28/08/2025
Date de prise d'effet des garanties : 01/09/2025
Date de fin des garanties : -
Date d'échéance : 01/01
Indice FFB de souscription : 1172,2 au 2ème trimestre 2024
Indice AGIRC de souscription : 0,4924 au 2ème trimestre 2024

**Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 - Tél. 0969361011 - groupama.fr
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629





N° souscripteur :

SOMMAIRE

L'ENTITE A ASSURER.....	3
LA DESCRIPTION DES ACTIVITES EXERCEES.....	3
LES BIENS A ASSURER	5
LA(LES) PERSONNE(S) A ASSURER	5
L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES.....	6
LA DEFENSE DES DROITS ET DES INTERETS	7
LA PROTECTION DU PATRIMOINE	8
L'ASSURANCE DES PERSONNES.....	9
L'ASSURANCE DE VOS MANIFESTATIONS	9
LES DISPOSITIONS PARTICULIERES.....	10
LES ANTECEDENTS	11
LE DETAIL DE LA COTISATION	11
LES INFORMATIONS DU SOUSCRIPTEUR	12
LES MENTIONS LEGALES.....	13
LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS	13
LA DUREE DU PROJET ET LA SIGNATURE DES PARTIES	14



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

L'ENTITE A ASSURER

SVER

Représentée par : Le Bureau

Statut de l'association : Association loi 1901

Date de création de l'association : 14/06/2013

LES INFORMATIONS QUE VOUS NOUS AVEZ DECLAREES :

LA DESCRIPTION DES ACTIVITES EXERCEES

Données générales :

Domaine d'activité (thème) de l'association : Activité physique et sportive

Activité principale déclarée aux statuts (objet social) :

PRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DE L'ATHLETISME, DE LA COURSE HORS STADE, DU DECATHLON ET TRIATHLON, EN LOISIR ET COMPETITION

Nombre d'adhérents : 120 personnes

Budget de fonctionnement : 15 000 €

Affiliation à une Fédération nationale : Non

Activités détaillées :

Activités d'hébergement : Non

Pratique(s) sportive(s) : Oui

Sport(s) pratiqué(s) :

- Athlétisme

- Décathlon - Pentathlon - Triathlon

- Randonnée pédestre hors montagne

Activité d'enseignement : Non

Activité voyage(s) séjour(s) : Non

Activité étude(s) - conseil(s) : Non

Activité de travaux - Livraison de produits : Non

Activité médicale(s)-paramédicale(s) : Non

Activité de mobilités : Non

Activité de transaction - Gestion immobilière : Non

Gestion des biens des incapables majeurs : Non

Production d'énergie : Non

Gestion d'un réseau d'adduction d'eau et/ou

d'une retenue d'eau sans digue(s) et sans

barrage(s) :

Gestion digue(s)-barrage(s) : Non



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629





N° souscripteur :

Activités détaillées :

Gestion de sites à caractère industriel, commercial, agricole : Non



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

LES BIENS A ASSURER

LOCAL BUNGALOW					
Désignation	Type de bâtiment (*)	Qualité d'occupation	Surface assurée	Valeur des installations photovoltaïques	Biens mobiliers
LOCAL BUNGALOW RUE AUGUSTIN FRESNEL 76460 ST VALERY EN CAUX	T6	Occupant à titre gracieux	70 m ²	-	Inclus

(*) Type de bâtiment :

- T1 : Bâtiment ordinaire
- T2 : Bâtiment à caractère historique et/ou religieux
- T3 : Bâtiment sportif
- T4 : Bâtiment d'exploitation/industriel et commercial
- T5 : Bâtiment de spectacles
- T6 : Bâtiment(s) de structure vulnérable

LA(LES) PERSONNE(S) A ASSURER

Personne(s) à couvrir au titre des accidents corporels		
Dénomination	Personne(s) à couvrir	Nombre
LES ADHERENTS	Pratiquants sportifs	120

Assistance Voyages(s) de groupe(s) / Missions(s) professionnelle(s)

Garanties non souhaitées

Annulation - Interruption de voyages - Perte de bagages

Garanties non souhaitées



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
 Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr
 Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

LES GARANTIES QUE VOUS AVEZ CHOISIES :

L'ASSURANCE DES RESPONSABILITES

A l'indice FFB de 1172,2 au 2^{ème} trimestre 2024

Montant de la franchise choisi pour l'ensemble des garanties : 200 € sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garanties et des franchises

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Responsabilité civile vie associative Comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité organisation des réunions statutaires (AG, séminaires, CA, Bureau...) - Responsabilité du fait de l'aide bénévole de tiers à l'association - Intoxications alimentaires du fait des produits servis par l'association aux adhérents et tiers - Responsabilité du fait d'un vol commis par les préposés de l'association - Responsabilité organisateur de manifestation de moins de 500 personnes non soumise à déclaration et/ou autorisation administrative - Responsabilité occupant d'immeuble moins de 21 jours par an - Responsabilité du fait des véhicules déplacés /utilisés pour les besoins de l'association - Responsabilité du fait d'activités de délégation(s) de mission(s) de Service(s) Public(s) - Responsabilité utilisation d'engins et de matériels auto-moteurs - Responsabilité du fait de l'organisation et du fonctionnement d'un service médical - Responsabilité civile de l'employeur (Faute inexcusable, faute intentionnelle...) - Responsabilité du fait des personnels de l'Etat - Défense de l'assuré 	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Responsabilité des juges et des arbitres en matière d'activité sportive	Oui	
Responsabilité biens et animaux confiés	Oui	50 000 €
Extension organisateur de manifestation de moins de 1500 personnes non soumise à déclaration et/ou autorisation administrative	Non	
Extension usage tribunes - Gradins	Non	-
Extension service d'ordre	Non	
Extension repas préparés par l'association	Non	
Extension tir(s) de feu(x) d'artifices	Non	
Responsabilité études, conseils et prestations intellectuelles	Non	-
Responsabilité activité d'enseignement et de formation	Non	-
Extension dommages aux biens du maître de stage	Non	-
Extension dommages aux véhicules du maître de stage	Non	-



N° souscripteur :

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Responsabilité activité mobilités	Non	-
Responsabilité activité de gestion des biens des incapables majeurs	Non	-
Responsabilité activité d'organisation, de vente de voyages et/ou de séjours touristiques	Non	-
Responsabilité activités médicales et paramédicales	Non	-
Responsabilité exploitation de digue et/ou de barrage	Non	-
Responsabilité activité de transaction et/ou de gestion immobilière	Non	-
Responsabilité après travaux et livraison de produits	Non	-
Responsabilité exploitation d'une installation de production d'électricité	Non	-
Responsabilité des assistants maternels agréés et des assistants familiaux agréés	Non	-
Responsabilité civile atteinte à l'environnement Extension RCAE sites industriels, agricoles, commerciaux, ateliers, installations soumises à déclaration	Oui Non	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Responsabilité personnelle des dirigeants	Non	-

(*) Capital non indexé

LA DEFENSE DES DROITS ET DES INTERETS

	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Défense pénale et recours suite à accident	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Informations juridiques téléphoniques	Oui	
Défense juridique	Oui	
Extension aux recours de l'association	Oui	
Cab'Assur	Non	



N° souscripteur :

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

L'indemnité maximale qui pourra être versée par l'assureur en cas de sinistre est limitée à **3 500 000 €** non indexés quel que soit le nombre de biens mobiliers ou immobiliers sinistrés, tous événements et toutes garanties confondus y compris les frais et pertes et les conséquences des responsabilités (risques locatifs, responsabilités à l'égard des locataires, des propriétaires ou occupants et recours des voisins et des tiers).

Les garanties par site :

Site LOCAL BUNGALOW		
A l'indice FFB de 1172,2 au 2 ^{ème} trimestre 2024		
Montant de la franchise choisi pour l'ensemble des garanties : 760 € sous réserve des franchises minimales prévues au Tableau des montants de garantie et des franchises		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Dommages aux biens		
Incendie et risques annexes :		
Bien(s) immobilier(s)	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Biens mobiliers	Oui	A concurrence des dommages
Evènements naturels :		
Bien(s) immobilier(s)	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Biens mobiliers	Oui	A concurrence des dommages
Dégâts des eaux – Gel :		
Bien(s) immobilier(s)	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Biens mobiliers	Oui	A concurrence des dommages
Vol	Oui	A concurrence des dommages
Détériorations immobilières suite à vol	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Vol PPV	Non	
Bris de glace - bris de vitraux :		
Bien(s) immobilier(s)	Oui	A concurrence des dommages
Biens mobiliers	Oui	
Dommages électriques :		
Bien(s) immobilier(s)	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Biens mobiliers	Oui	A concurrence des dommages
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeubles : Incendie		
Responsabilités liées à l'occupation ou propriété d'immeubles : Dégâts des eaux		
Emeutes - Mouvements populaires - Actes de vandalisme		
Bien(s) immobilier(s)	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Biens mobiliers	Oui	
Catastrophes naturelles		
Attentats et actes de terrorisme		
	Oui	Celles de la garantie incendie et risques annexes



N° souscripteur :

L'ASSURANCE DES PERSONNES

Accidents Corporels – « LES ADHERENTS »		
Formule retenue : « Formule 1 »		
	Garanties souhaitées	Limites de garantie
Décès	Oui	22 407 €
Incapacité permanente	Oui	44 813 €
Frais de recherche	Oui	5 602 €
Frais d'adaptation	Oui	5 602 €
Frais de soins	Oui	337 €
Indemnités journalières	Oui	22 €
Assistance santé	Oui	Se reporter au tableau des montants de garantie et des franchises
Assistance dirigeants en déplacement	Non	

L'ASSURANCE DE VOS MANIFESTATIONS

Garanties non souhaitées



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
 Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr
 Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
 Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

LES DISPOSITIONS PARTICULIERES

DEFENSE DES DROITS ET DES INTERETS

Clause 14 - Information Juridique téléphonique

Vous bénéficiez dans le cadre de votre activité associative d'une prestation Informations Juridiques Téléphoniques assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex, vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

> **soit par téléphone : 09.69.36.10.11**

> **soit par courrier électronique : gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr**

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales par le fascicule « LA DEFENSE DE VOS INTERETS : LA PROTECTION JURIDIQUE »

Clause 15 - Défense Pénale et Recours Suite à Accident

Vous bénéficiez dans le cadre de votre activité associative d'une garantie Défense Pénale et Recours suite à Accident assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex, vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

> **soit par téléphone : 09.69.36.10.11**

> **soit par courrier électronique : gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr**

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales par le fascicule « La défense des droits et des intérêts de votre association ».

Adresse postale :

GROUPAMA CENTRE MANCHE
Sinistres Protection Juridique
TSA 69064
35906 RENNES CEDEX 9

Clause 16 - Défense Juridique

Vous bénéficiez dans le cadre de votre activité associative d'une garantie Défense Juridique assurée par GROUPAMA CENTRE MANCHE (RCS Chartres 383 853 801 - Entreprise régie par le Code des Assurances) sise 10, rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex, vos demandes d'information ou de prestation pouvant être formulées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 :

> **soit par téléphone : 09.69.36.10.11**

> **soit par courrier électronique : gcm-ged-pj-declaration@groupama-cm.fr**

Le champ d'application des garanties, les conditions de mise en œuvre ainsi que le cadre de notre intervention sont précisées dans vos conditions générales par le fascicule « La défense des droits et des intérêts de votre association ».

Adresse postale :

GROUPAMA CENTRE MANCHE
Sinistres Protection Juridique
TSA 69064
35906 RENNES CEDEX 9

CLAUSE(S) SPECIFIQUE(S) AU SITE "LOCAL BUNGALOW"

Clause 55 - Absence de protection contre le vol

L'assuré déclare l'absence de moyen de protection vol sur le(s) bâtiment(s) assuré(s).

Si un vol est commis sur le ou les bâtiments indiqués plus haut, l'assuré supporte une franchise de 200 €.

PROTECTION DES PERSONNES

Clause 60 - Accidents corporels

L'assuré déclare respecter les mesures légales et réglementaires d'exercice et d'encadrement des activités organisées.



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

LES ANTECEDENTS**Le Proposant a-t-il déjà été assuré au cours des 3 dernières années ? Non****LE DETAIL DE LA COTISATION****La cotisation annuelle est de 510,14 € HT soit 570,33 € TTC****Dont 97,50 € HT au titre des garanties de protection juridique.**Détail de votre cotisation prévisionnelle (hors cotisations Catastrophes naturelles et Attentats)

	Cotisation HT	Cotisation TTC
Assurance des responsabilités	86,63 €	94,42 €
Défense des droits et intérêts	97,50 €	110,14 €
Protection du patrimoine	66,32 €	76,21 €
Assurance des personnes	247,35 €	250,05 €
Assurance des manifestations	-	-

Tenant compte de la modulation pour fractionnement de paiement : PRLVT MENSUEL AU 15 (12 MOIS)

*Cette cotisation sera exigible intégralement à l'échéance du contrat et payable par fraction selon l'échéancier convenu. Le fractionnement prendra fin de plein droit en cas de non-paiement d'une fraction de cotisation à la date fixée.***Le tarif mentionné est garanti pendant un délai de 2 mois si les renseignements fournis sont exacts et non modifiés lors de la souscription du contrat.****Groupama Centre Manche**

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629





N° souscripteur :

LES INFORMATIONS DU SOUSCRIPTEUR

Protection des données personnelles

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée.

Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, à la lutte contre la fraude, ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur.

Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque et services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales de votre contrat.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à ces informations en vous adressant par courrier à votre Assureur (voir adresse ci-après) ou par le biais de notre site internet www.groupama.fr.



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche

Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres

Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

LES MENTIONS LEGALES

La Caisse Locale d'Assurances Mutuelles Agricoles ayant souscrit un traité de Réassurance emportant substitution auprès de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles elle-même réassurée auprès de :

Caisse Nationale de réassurance mutuelle agricole Groupama
Siège social : 8-10, rue d'Astorg
75383 PARIS Cedex 08
343.115.135 RCS PARIS.

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Substitution du réassureur :

Conformément à l'article R322.132 du Code des assurances, la Caisse Régionale se substitue à votre Caisse Locale réassurée pour la constitution des garanties prévues par la réglementation des entreprises d'assurance et l'exécution des engagements d'assurance pris par votre Caisse Locale.

LA REMISE DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent projet de contrat est élaboré sur la base des informations que vous nous avez communiquées sur le Formulaire de déclaration de risques.

Ce projet vaut fiche d'information sur le prix et les garanties au sens de l'article L.112-2 du Code des assurances et est accompagné des documents contractuels dont la liste figure ci-dessous :

- Dispositions Générales - Code Référence 3350-231466-032025 - Modèle : COH10+M4:MM4:M30
- Tableau des montants des garanties et des franchises - Code Référence 3350-231463-032025 - Modèle : TCOH10
- Fiche d'information relative au fonctionnement des garanties 'Responsabilité Civile' dans le temps - Référence Imprimeur : 3350-216063-072018
- Fascicule 'L'assurance des responsabilités de votre association' - Code Référence : 3350-231468-032025 - Modèle : COH06
- Fascicule 'La défense des droits et des intérêts de votre association' - Code Référence 3350-231467-032025 - Modèle : COH04
- Fascicule 'La protection du patrimoine de votre association' - Code Référence 3350-231464-032025 - Modèle : COH10
- Fascicule 'La protection des personnes' - Code Référence 3350-231465-012024 - Modèle : COH04
- Convention Spéciale « Cybersécurité » - Code Référence 3350- CYBMUL - Édition Mars-2023

Vous reconnaissez avoir reçu, pris connaissance et accepté préalablement à la signature du présent projet de contrat un exemplaire de l'ensemble des documents contractuels listés ci-dessus du contrat Groupama COHESION, plan d'assurance des Associations, ainsi que des statuts de votre Caisse Locale.



Groupama Centre Manche

Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche
Nous joindre : 30 rue Paul Ligneul CS 30014 - 72043 Le Mans CEDEX 9 – Tél. 0969361011 - groupama.fr
Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 Chartres Cedex - 383 853 801 RCS Chartres
Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'ACPR située 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Intermédiaire bancaire et financier : Immatriculation ORIAS n° 13003629



N° souscripteur :

LA DUREE DU PROJET ET LA SIGNATURE DES PARTIES

Vous certifiez que les réponses aux questions qui vous ont été posées dans le formulaire de déclaration de risques pour l'établissement du présent document et pour servir de base au contrat, sont sincères, exactes et complètes.

« Nous attirons votre attention sur le fait :

- ▶ que toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de votre part peut entraîner la nullité du contrat (art. L.113-8 du code des assurances),
- ▶ que toute omission ou déclaration inexacte vous expose à une augmentation de cotisation ou à une résiliation du contrat et, le cas échéant, à supporter une réduction d'indemnité en cas de sinistre (art. L.113-9 du code des assurances),
- ▶ que vous devez déclarer en cours de contrat les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence, soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et qui rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur (art. L.113-2 du code des assurances).

Le contrat sera conclu à compter du 01/09/2025 pour une durée d'un an et sera reconduit automatiquement d'année en année. Le délai de dénonciation sera de 2 mois au moins avant la date d'échéance annuelle, le cachet de la poste faisant foi.

Fait en double exemplaire à Chartres

Le jeudi 28 août 2025

Pour la Caisse Régionale et par délégation de la
Caisse Locale, le Directeur Général



Pour l'Entité à assurer :

(nom, prénom et signature du représentant
légal précédée de la mention "bon pour
accord")

Date :

